

BULLETIN D'ADHÉSION – RC organisateur de manifestation

=====

Le présent bulletin d'adhésion a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITÉ CIVILE encourue par les assurés dans les termes et limites des CONDITIONS PARTICULIÈRES du contrat n° 700225129 (SwissLife) et des DISPOSITIONS GÉNÉRALES « SwissLife Responsabilité civile » modèle 8753C – 01/2008.

LOCATAIRE TEMPORAIRE

- Nom et Prénom :
- Adresse :
- Adresse E-mail :
- N° de téléphone :

PROPRIÉTAIRE :

- Nom et Prénom :
- Adresse postale :
- Adresse E-mail :
- N° de téléphone :

ÉVÈNEMENT

- Mariage
- Anniversaire
- Réunion professionnelle
- Autres (à préciser) :

DATE DE L'ÉVÈNEMENT : / /

DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT : La garantie prend effet la veille de l'évènement à 0 heure et elle prend fin 72 heures plus tard au maximum. (Durée plus longue sur demande).

LIEU DE L'ÉVÈNEMENT :

- Parc
- Dépendances
- Château
- Autres (à préciser) :

Nom du lieu :

NOMBRE DE PARTICIPANTS : personnes (300 personnes maximum).

MONTANT DE LA PRIME : **180,00 euros par chèque à l'ordre de SLA**
pour l'adhésion au contrat "responsabilité civile organisateur de manifestation".

LE LOCATAIRE

LE PROPRIÉTAIRE

POUR LA COMPAGNIE

Ce bulletin est à nous renvoyer dûment rempli accompagné de votre règlement à :
SLA – 10, rue des Deux Moulins – 87270 COUZEIX.

NB : La garantie est acquise à réception du chèque de règlement au minimum 15 jours avant l'évènement.

Réglé par chèque n°..... sur la banque